



TARIFS TTC A COMPTER DU 1er JANVIER 2019

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR DES MOUILLAGES INDIVIDUELS (corps-morts)

		Mouillages individuels	
Catégories	Strictement inférieur à	en euros TTC	
A	4m	40 €	
	4,50m	48 €	
B	5m	60 €	
	5,50m	70 €	
C	6m	80 €	
	6,50m	90 €	
D	7m	100 €	
	7,50m	110 €	
E	8m	120 €	
Longueur maximum limité à 8m		Zones de Ile Garo, Beg menez, Langoz et Larvor	

***référence à la norme ISO 8666**

incluant l'accès à la cale de mise à l'eau du port de plaisance et aire de carénage selon tarifs en vigueur